



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire Transformation de la gare d'Alle – Publication Journal Officiel 16.10.2019

Commune : Alle

Requérante : Chemins de fer du Jura (C.J.) SA Direction, Rue du Général-Voirol
1, 2710 Tavannes

Projet : La gare d'Alle est située sur la ligne 238 (Porrentruy – Bonfol) entre les gares voyageurs de Porrentruy et de Vendlincourt.

L'accès au quai central se fait actuellement par des traversées à niveau. La transformation de la gare a pour but d'améliorer la sécurité des usagers du rail par une redéfinition complète du quai et de ses accès, ainsi que par la suppression de la traversée à niveau existante.

Le projet prévoit la création de deux quais extérieurs conformes à la LHand et situés le long d'un tronçon à double voie, d'une longueur utile de 100 mètres. Il prévoit l'aménagement de marquises éclairées et d'un passage inférieur accessible par des escaliers et des rampes d'accès.

Les travaux et la mise en service sont prévus en 2022.

Coûts : 10,5 millions de francs

Pour plus de détails, se référer au dossier de plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure : La procédure se base sur l'art. 22 et les art. 18 ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF ; RS 742.101), l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF ; RS 742.142.1) et la loi fédérale sur l'expropriation (LEx ; RS 711). L'autorité compétente est l'Office fédéral des transports (OFT).

Mise à l'enquête publique : **Les plans du projet peuvent être consultés du 17 octobre au 15 novembre 2019** dans les administrations suivantes :

- **Administration communale d'Alle**

Place de la Gare 1, 2942 Alle

Lu : 09h30-12h00 / 15h30-17h45

Ma : 09h30-12h00 / 15h30-17h30

Me : 09h30-12h00 / 15h30-17h30

Je : 09h30-12h00 / fermé

Ve : 09h30-12h00 / 15h30-16h45

Service du développement territorial
Section de la mobilité et des transports

Rue des Moulins 2, 2800 Delémont

Du lundi au vendredi de 8.00 à 11.30 et de 13.30 à 16.30

Oppositions :

Quiconque a la qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA ; RS 172.021) ou de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx) peut faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation pendant le délai de mise à l'enquête.

Les oppositions, écrite et motivées, seront adressées en deux exemplaires à **l'Office fédéral des transports, section Autorisations II, 3003 Berne.**

Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure (art. 18f al. 1 LCdF).

Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Delémont, le 7 octobre 2019

Section JU de la mobilité et des transports

« 40 ans – 40 chênes » pour demain



Au printemps dernier, nous vous faisons part de l'intention de la République et du Canton du Jura de marquer le 40^{ème} anniversaire de l'entrée en souveraineté du Jura par la plantation de 40 chênes par localité.

Plusieurs communes ont manifesté leur intérêt dont la commune d'Alle. A ce jour, le Canton du Jura offre la possibilité de planter non seulement **des chênes** mais également **des tilleuls ou d'autres feuillus**.

Alors, si vous souhaitez accueillir un tel arbre commémoratif sur votre propriété, vous pouvez encore vous annoncer au secrétariat communal jusqu'à la fin du mois d'octobre. Les arbres de 2,5 mètres seront plantés par un professionnel. Pour rappel, un soutien financier du Canton du Jura et de la Confédération est prévu à raison de 350.- par arbre. Tous ces arbres seront répertoriés sur le territoire communal.

Nous remercions chacun-e de son attention.

CONSEIL COMMUNAL